

Comportement dans le transport scolaire

Un élève qui ne respecte pas les consignes de sécurité énumérées par le service du transport scolaire recevra un rapport de comportement.

Voici les motifs méritant un rapport :

- Se lever / Changer de siège
- Se bagarrer
- Provoquer / Pousser
- Endommager / Vandaliser
- Langage grossier, obscène ou agressif
- Bruyant, crier, tapage
- Lancer des objets
- Manger
- Cracher
- Manquer de respect
- Aucune passe d'embarquement
- En retard à l'arrêt
- Manquement aux règles de sécurité / à la procédure de débarquement
- Sortir la tête, les bras par la fenêtre
- N'est pas supervisé par un adulte (élève de la maternelle)
- Autre...

Conséquences pour l'accumulation de plusieurs rapports d'autobus	
1 ^{er} et 2 ^e rapport	Rapport doit être signé par les parents et retourné à l'école
3 ^e rapport	Suspension du transport 1 journée + signature du rapport
4 ^e rapport	Suspension du transport 2 journées + signature du rapport
5 ^e rapport	Suspension du transport 3 journées + signature du rapport
6 ^e rapport	Suspension du transport 1 semaine + signature du rapport + rencontre avec un membre de la direction
7 ^e rapport	Suspension du transport 2 semaines + signature du rapport + rencontre avec un membre de la direction
8 ^e rapport	Suspension du transport 3 semaines + signature du rapport + rencontre avec un membre de la direction

Le conducteur ne peut donc tolérer des comportements dérangeants, dangereux, inappropriés ou irrespectueux des autres ou de l'environnement.

Les **suspensions** rattachées au transport scolaire sont conséquentes au fait que la sécurité de tous et chacun est primordiale.

L'équipe de la direction se garde un droit de réserve, suite à la gravité de la situation.